UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

DÉLIBÉRATION N°2020-21_75
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 11 février 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.5 – Désignation de deux représentants étudiants élus du CA à la commission CVEC

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 28 Membres représentés : 6 Total : 34	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 5 Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU l'article L. 841-5 du code de l'éducation ;
VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;
VU l'avis favorable de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 14 mai 2019 ;
VU la délibération du Conseil d'administration du 28 mai 2019 approuvant la charte d'organisation et de fonctionnement de la Commission CVEC.

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention. Une commission CVEC est mise en place à l'université ayant pour rôle de proposer à l'approbation du Conseil d'Administration de l'Université, après consultation de la CFVU, une répartition des fonds qui seront alloués selon les modalités décrites dans la charte susvisée.

Cette charte prévoit la composition de la commission CVEC qui comprend deux étudiant.e.s élu.e.s du conseil d'administration de l'UFC, désigné.e.s par le conseil d'administration.

Après appel à candidature en séance, Mme Clémence PITARD et M. Mathieu GUINEBERT, élus au sein du collège « usagers », se portent candidats.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de Mme Clémence PITARD et M. Mathieu GUINEBERT pour siéger à la commission CVEC.

Besançon, le 24 février 2021.

UNIVERSITÉ UFC DE FRANCHE-COMTÉ

Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté